

COMITE SYNDICAL DU 5 FEVRIER 2020

COMPTE DE GESTION 2019

Le compte de gestion de l'exercice 2019 du budget du SYEPAR a été arrêté par Madame la Trésorière de Roanne municipale.

Ce document est un élément de synthèse qui retrace l'ensemble des mouvements ayant affecté les comptes du syndicat au cours de l'exercice 2019.

En vertu de la règle de séparation entre le comptable et l'ordonnateur, le compte de gestion regroupe les pièces justificatives relatives aux recettes et dépenses de l'exercice (justification de l'exécution du budget) et présente l'évolution de la situation patrimoniale et financière du SYEPAR.

Il se compose de :

- l'état de consommation des crédits, qui retrace l'ensemble des opérations de l'année et les résultats ;
- la balance comptable, qui intègre les opérations débitrices et créditrices, compte par compte, de l'année présentant ainsi une balance d'entrée et une balance de sortie. Elle comprend également les opérations portant sur la trésorerie (comptes de classe 5) et les mouvements portant sur les créances (comptes de classe 4) ;
- le bilan, qui décrit, à la clôture de l'exercice, l'évolution de l'ensemble du patrimoine des collectivités. Il comprend un actif (total des biens immobiliers ou mobiliers, des créances et de la trésorerie) et un passif, total des moyens de financement que détenaient les collectivités (dotations, subventions, dettes...) ;
- le compte de résultat de l'exercice, qui retrace les seules opérations de l'année par grandes catégories.

Du point de vue des opérations strictement budgétaires, le compte de gestion comprend le résultat des exercices précédents, tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés. Il comprend également les opérations internes en vertu des dispositions du plan comptable.

Sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice 2019, il y a concordance entre le compte de gestion et le compte administratif. Ces résultats sont conformes aux résultats du compte administratif.

Vu le rapport présenté,

Vu le compte de gestion transmis par Madame la Trésorière de Roanne Municipal,

L'exercice 2019 s'est traduit par un excédent global de 174 000,24 €.

<i>Section</i>	<i>Résultat 2018</i>	<i>Affectation en investissement</i>	<i>Dépenses 2019</i>	<i>Recettes 2019</i>	<i>Résultat 2019</i>	<i>Résultat de clôture 2019</i>
Fonctionnement	53 332,99		153 129,20	118 634,30	- 34 494,90	18 838,09
Investissement	116 750,19		12 823,30	51 235,26	38 411,96	155 162,15
TOTAL	170 083,18	-	165 952,50	169 869,56	3 917,06	174 000,24

Il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- prendre acte du compte de gestion de l'exercice 2019 pour le budget du SYEPAR présenté par Madame la Trésorière de Roanne Municipale.